

Sur les traces de la grande guerre

Mercredi 1 juillet 2009

Organisé en partenariat avec les Offices de Tourisme d'Armentières, de Seclin et des Weppes.

Découvrez les traces de la Grande Guerre en empruntant les chemins de campagne qui longent la ligne de front :

- Armentières au cœur du conflit
- Les Weppes, terre de bataille
- Seclin, zone occupée

Programme :

- 09h00 : Visite d'Armentières
- 11h30 : Visite du VC Corner
- 12h00 : Visite du musée de Fromelles.
- 13h00 : Déjeuner
- 14h00 : Visite du bois du Faisant
- 15h30 : Visite de Seclin
- 16h45 : Visite du Fort de Seclin



Armentières : Visite du beffroi et du cœur historique typique de la reconstruction d'après guerre.

Les Weppes : Le mémorial du VC Corner, le musée de Fromelles et le bois du Faisant – Site de fouilles. 400 Australiens et britanniques viennent d'être retrouvés.

Seclin : Visite du centre ville, découverte des traces de l'occupation et visite du Fort de Seclin – Musée 14-18.



Informations générales :

- Tout désistement dans le mois qui précède la balade ne pourra donner lieu à un remboursement (sauf liste d'attente).
- Inscription dans l'ordre d'arrivée du courrier, accompagné du règlement correspondant.
- **N.B. :** si le nombre d'inscrit est inférieur à 22 nous serons contraints d'annuler la sortie.
- **Date limite d'inscription 15 juin 2009.**

Déjeuner au « Ch'ti Fromellois » :

- Pique-nique à amener, consommations obligatoires.
- Ou Planche mixte (avec crudités et frites) + 1 boisson pour 10 €/pers.

Bulletin de participation à la journée

« Sur les traces de la grande guerre » Mercredi 1 juillet 2009

A renvoyer à l'Office de Tourisme 70 rue Roger Bouvry – 59113 SECLIN

Nom - Prénom	Téléphone	Mail

Chèque à l'ordre de « ID Voyages »

Nombre de personnes : x 43.15 € =

Lieu de départ :

- Seclin (8h30)
- Fromelles (8h45)
- Armentières (9h)

Lieu de retour :

- Seclin (18h15)
- Fromelles (18h30)
- Armentières (18h45)

Repas :

Option Planche mixte : x 10 € = ...

Règlement sur place par chèque à l'ordre de « SARL Ch'ti Fromellois »